

Jeudi, 21 janvier 1909.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Dessaulles,	Lougheed,	Robertson,
Beith,	Domville,	MacKay (Alma),	Ross (Middlesex),
Béique,	Douglas,	MacKeen,	Ross (Halifax),
Bolduc,	Drummond	McDonald	Ross (Moosejaw),
Bowell	(Sir George),	(Cap-Breton),	Scott,
(Sir Mackenzie),	Edwards,	McGregor,	Talbot,
Campbell,	Ellis,	McHugh,	Tessier,
Cartwright	Ferguson,	McKay (Truro),	Thibaudeau
(Sir Richard),	Fiset,	McLaren,	(de La Vallière),
Casgrain,	Forget,	McMillan,	Thibaudeau
Choquette,	Frost,	McMullen,	(Rigaud),
Cloran,	Gibson,	McSweeney,	Thompson,
Coffey,	Gillmor,	Miller,	Watson,
Comeau,	Godbout,	Montplaisir,	Wilson,
Costigan,	Jaffray,	Owens,	Wood,
Cox,	Jones,	Perley,	Yeo,
Dandurand,	King,	Poirier,	Young.
Davis,	Kirchhoffer,	Power,	
Derbyshire,	Legris,	Riley,	

L'honorable Président a annoncé au Sénat qu'il avait reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par Son Honneur le Président, et elle est comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 20 janvier 1909.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir formellement la session du Parlement de la Puissance du Canada le jeudi, vingt et un courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Son Excellence le Gouverneur général étant arrivé et étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre « que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat. »

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;

L'honorable Charles Marcil a dit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive jamais de tomber en erreur je prie que la faute me soit imputée et non aux Communes dont je suis le serviteur, et qu'afin de pouvoir mieux remplir leurs devoirs envers leur Roi et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat a alors dit:—

M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous assurer qu'Elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence. Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps convenable et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous souhaitant la bienvenue au moment où vous allez entreprendre vos travaux de la première session d'un nouveau parlement, je désire reconnaître avec de pieux remerciements l'abondante moisson que la Divine Providence nous a encore accordée.

Les fêtes, au mois de juillet, du troisième centenaire de la fondation de Québec dont l'éclat a été rehaussé par la gracieuse présence de Son Altesse Royale le Prince de Galles comme représentant de Sa Majesté, marquent une époque historique au Canada. Le généreux concours donné à cette fête nationale par le Parlement fédéral, les législatures provinciales, le peuple du Canada, celui des autres colonies et du Royaume-Uni, met en relief la communauté de sentiments sympathiques qui rattachent entre elles les différentes parties de l'Empire britannique, en les unissant également au trône et à la personne de Sa Majesté le Roi. La présence des représentants du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de Terre-Neuve, et des puissantes républiques amies, de France et des Etats-Unis, ainsi que celle des cuirassés de ces trois peuples a servi, non seulement à ajouter de l'éclat à la fête, mais aussi à fournir la preuve d'un accroissement des sentiments d'amitié et de paix.

Il m'est très agréable de vous annoncer qu'un traité concernant les grands lacs et autres voies d'eau internationales a été conclu entre Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et attend maintenant sa ratification. Les deux pays doivent se féliciter d'en être arrivés à une entente cordiale qui, je l'espère, fera dispa-

raître, durant l'existence du traité, du domaine de la discussion, plusieurs questions contestées. Le traité et les papiers qui s'y rapportent seront soumis à votre étude à leur heure.

Depuis plus d'un an, tout le monde civilisé a passé par une période de dépression commerciale, industrielle et financière qui n'est pas encore arrivée à son terme. Des indices apparaissent cependant qui en indiquent la fin graduelle. Si d'un côté il n'est pas contestable que grâce à l'abondance et à l'élasticité de ses ressources, le Canada a souffert moins que d'autres nations, cette crise a cependant sérieusement nui à notre commerce, a produit une diminution appréciable des recettes, et exige une prudence exceptionnelle dans l'administration des affaires publiques.

L'établissement rapide des nouvelles provinces demande de nouvelles voies de transport. La construction du chemin de fer Transcontinental a été poussée vigoureusement durant l'année dernière. La voie ferrée a été ouverte pour le transport des moissons de Winnipeg à la rivière Bataille, une distance de 675 milles.

Des travaux d'exploration pour une voie ferrée entre les terres à blé de l'ouest et la baie d'Hudson sont poussés avec énergie. Quatre partis sont à l'œuvre depuis le mois d'août dernier. Leur rapport fera voir s'il est possible d'en arriver à une décision quant à la route à suivre, et sur le coût approximatif. Les dispositifs de la Loi des terres du Canada passée à la dernière session pour la vente des préemptions et des homesteads d'achat, a créé une source de recettes assez considérables pour faire face aux frais de construction du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, sans grever les recettes ordinaires. Du premier septembre, date de la mise en vigueur de la loi, au premier janvier, les ventes de préemptions et de homesteads d'achat se sont élevées à plus de deux millions d'acres, toutes sujettes aux conditions d'établissement des homesteads.

L'ensemble total de l'immigration n'a pas atteint le chiffre élevé des années précédentes, mais le nombre de ceux qui sont venus s'établir sur nos terres vacantes s'est cependant maintenu durant la dernière saison. Grâce à la surveillance plus sévère du département de l'émigration, la condition sociale de ces nouveaux habitants du Canada semble être excellente et promet un grand accroissement de la fortune publique.

Le Gouvernement du Royaume-Uni s'étant montré disposé à faire entrer un représentant du Canada au nombre des délégués à la conférence tenue à Shanghai, dans le but de faire une enquête sur le commerce de l'opium, mon gouvernement a été heureux d'accepter une offre qui démontre l'importance croissante du Canada. A la recommandation de mon gouvernement celui du Royaume-Uni a, en conséquence, appelé un membre du Parlement du Canada à faire partie de la commission de Shanghai.

Des représentants du Canada ont pris part dernièrement à l'organisation et à l'établissement permanent d'un Institut international d'agriculture avec quartier général à Rome,—événement d'un grand intérêt pour notre pays où l'agriculture joue un rôle si considérable dans son économie. Il est satisfaisant de noter que, parmi les quarante-huit Etats qui ont donné leur adhésion à la création de l'Institut, l'on a reconnu l'importance du Canada au point de vue agricole en élisant nos représentants à quelques-unes des plus hautes charges de l'Institut.

L'épouvantable calamité qui s'est abattue sur la Sicile et le sud de l'Italie, et y a entraîné une perte totale de vie et de propriété inouïe et sans égale dans la longue série des désastres mentionnés dans l'histoire, a porté mon gouvernement à offrir de l'aide pour secourir immédiatement les centaines de milles sinistrés sans défense contre la famine et les horreurs qu'elle entraîne. J'ai lieu d'espérer que vous approuverez son initiative.

Conformément à un avis donné durant la session finale du dernier Parlement, une commission a été nommée pour examiner les différentes voies ferrées en corres-

pondance avec l'Intercolonial, et qui pourraient devenir de précieux tributaires de cette ligne. Le rapport de cette commission a été reçu par le gouvernement et vous sera remis.

Le Commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite des officiers du département de la Navigation et des Pêcheries a terminé ses travaux mais n'a pas encore fait son rapport. On l'attend prochainement et dès qu'il aura été reçu, il sera remis entre vos mains.

Un projet de loi sera soumis à votre étude, lequel sera basé sur la législation similaire passée en 1906 par le Parlement du Royaume-Uni, pour la suppression du paiement de commissions et de gratifications secrètes dans les affaires publiques et particulières.

Il vous sera demandé d'étudier des projets de loi concernant les assurances, le service civil, l'immigration, la naturalisation et autres sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes de la dernière année seront soumis à votre attention; les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront aussi bientôt remises. Elles ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec les nécessités du service public.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je prie la Divine Providence qu'elle vous guide dans vos délibérations pour que celles-ci puissent contribuer à accroître encore la prospérité de notre pays et le bien-être de notre peuple.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

Les prières ont été lues.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un bill intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par Son Honneur le Président.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général mardi prochain.

Avec la permission du Sénat:

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—L'honorable Sir Mackenzie Bowell et les honorables messieurs Gibson, Loughheed, Béique, Miller, Power, Watson, Casgrain et Ferguson; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence conve-